

« PANEL HORMONES »

La viande américaine arrive en Europe

🕒 20.12.19



Le Parlement européen a approuvé l'accord UE/États-Unis sur les importations de viande de bœuf sans hormones à 457 voix pour, 140 voix contre et 71 abstentions, selon un rapport du Bureau européen de l'agriculture française le 28 novembre 2019. « En outre, les parlementaires ont également validé (459 voix pour, 145 voix contre, 66 abstentions) la résolution non législative relative à l'accord UE/États-Unis sur les importations de viande de bœuf sans hormones. » © Claudius Thiriet

Depuis le 14 décembre est entré en vigueur l'accord européen attribuant aux États-Unis un accès privilégié au contingent de viande de bœuf « de haute qualité » importée en Europe. Une situation dénoncée par l'interprofession française du bétail et des viandes. Explications.

Le 28 novembre dernier, les eurodéputés, réunis en séance plénière, avaient voté en faveur d'un **accès privilégié des opérateurs américains au contingent de viande bovine de haute qualité** aussi appelé « **Panel hormones** ». Le 19 décembre, le Journal officiel de l'Union européenne (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2019.329.01.0001.01.FRA&toc=OJ:L:2019:329:TOC) (JOUE) dévoile, dans un avis, que **l'accord entre les États-Unis et l'Union européenne (UE) est entré en vigueur** depuis 7 jours.

Pour rappel, selon l'accord, la part réservée aux États-Unis du contingent total de 45 000 tonnes de viande bovine sera de 18 500 tonnes la première année, et augmentera progressivement pendant sept ans, jusqu'à atteindre un volume équivalent à 35 000 tonnes. Les autres pays (Argentine, Australie, Nouvelle-Zélande et Uruguay) devront, à terme, se partager les 10 000 tonnes restantes.

Un vote quelque peu incohérent

L'interprofession du bétail et des viandes (Interbev) n'avait pas manqué d'affirmer sa position **contre la ratification de cet accord**, dans un communiqué de presse le 26 novembre dernier (<http://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/viande-bovine-interbev-dit-non-au-buf-americain-1,10,4060365929.html>). Interbev avait notamment dénoncé l'absence d'interdiction ou de restriction concernant **l'utilisation des farines animales ou des litières de volaille dans l'alimentation des bovins, pratiques interdites en Europe**.

Dans un rapport de veille des négociations internationales publié ce 17 décembre, Interbev soulève que « cette concession est faite alors que les États-Unis continuent de mettre la pression sur l'UE sur de nombreux dossiers ». Il faut savoir que, le même jour, « le Parlement européen adoptait un texte demandant à soutenir rapidement les agriculteurs pénalisés par les hausses de droits de douane étasuniens en lien avec l'affaire Airbus à l'OMC » et « déclarait l'état d'urgence climatique », rappelle l'interprofession.

Lucie Pouchard